

Dans le cadre des relations régulières qu'il entretient avec les parlementaires du Rhône, le MEDEF Lyon-Rhône a pu échanger le 25 juin dernier, avec **Bruno BONNEL** et **Blandine BROCARD**, respectivement députés des 6^{ème} et 5^{ème} circonscriptions.

Le projet de loi « Avenir professionnel » et la future « loi PACTE » ont été au cœur des débats.

S'agissant du projet de loi « Avenir professionnel », **Laurent FIARD** a commencé par rappeler les nombreux points positifs du projet (notamment, financement de l'apprentissage « au contrat », liberté d'ouverture des sections d'apprentissage, simplification du système d'aide, CPF de transition, souplesses accordées aux entreprises, certification des organismes de formation...), avant de souligner plusieurs points de vigilance, tels que l'importance accordée aux notions de co-investissement et de co-construction, le risque de « nationalisation » du système de formation (agence France Compétences, CPF géré par la CDC, prélèvement de la cotisation formation par l'URSSAF), la nécessité d'une déclinaison régionale au niveau des bassins d'emploi, le rôle accordé aux branches professionnelles, ou encore le financement du nouveau système, sans surcoût pour les entreprises.

Souscrivant à la plupart des remarques formulées, **Bruno BONNEL** a également abordé le volet « assurance chômage » du projet de loi. Pour lui, comme pour l'auditoire, taxer les contrats courts est une aberration, et la bonne méthode consiste à montrer que le Bonus/Malus envisagé par le gouvernement est impossible à mettre en place. Il a également insisté sur la nécessité de lutter contre la fraude, celle-ci représentant 14% des 40 milliards d'allocations versés par le régime. Concernant la loi PACTE, la question de la modification de l'objet social des entreprises dans le Code Civil a constitué le point dur de la discussion : Si pour **Bruno BONNEL**, « l'entreprise ne peut pas s'isoler de son externalité et doit intégrer les enjeux sociaux et environnementaux », pour **Philippe GUERAND** « il y a lieu de distinguer entre la raison d'être de l'entreprise, qui intègre pleinement ces enjeux, et l'objet social qui est sans rapport, et qui relève d'une liberté fondamentale, à savoir, la liberté d'entreprendre ». Pour **Joseph AGUERA**, « cette disposition de la loi présente un double risque : un risque d'immixtion dans l'objet même de l'entreprise (qui reste de faire du profit), et un risque juridique de voir remise en cause la validité des décisions, pour non prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux ». En conclusion des échanges, et après avoir souligné les points positifs de la loi (suppression du forfait social, gel des seuils, création d'entreprise simplifiée, rebond facilité pour les entreprises en difficulté...), **Laurent FIARD** a estimé que celle-ci restait néanmoins une loi plus sociale qu'économique, faisant courir un réel danger aux entreprises (PME notamment) par la modification de l'objet social, et passant à côté des vrais enjeux de développement que sont l'international, le développement des territoires et l'innovation. Ainsi, la loi PACTE n'envisage pas de revisiter le crédit d'impôt recherche, ni de le rendre accessible aux TPE/PME, pas plus qu'elle ne s'attaque au seul sujet de fond qui conditionne tous les autres, à savoir la baisse de la dépense publique.

Pour poursuivre l'échange, il a été convenu d'organiser début septembre une rencontre entre les députés LREM du Rhône et les adhérents du MEDEF Lyon-Rhône, afin de permettre à ces derniers d'exposer leur point de vue de vive voix, à la veille de l'ouverture des débats parlementaires sur la loi PACTE.